

Marwan MOHAMMED

PRÉFACE

Dans un texte engagé, publié en 1998, le sociologue P. Bourdieu critique la vision dominante du système économique et social « qui individualise tout, la production comme la justice ou la santé, les coûts comme les profits et qui oublie que l'efficacité, dont elle se donne une définition étroite et abstraite, en l'identifiant tacitement à la rentabilité financière, dépend évidemment des fins auxquelles on la mesure (...). Au paradigme individualiste, financier et gestionnaire, une « économie étroite et à courte vue », P. Bourdieu oppose « une économie du bonheur, qui prendrait acte de tous les profits, individuels et collectifs, matériels et symboliques, associés à l'activité (comme la sécurité), et aussi de tous les coûts matériels et symboliques associés à l'inactivité ou à la précarité (par exemple, la consommation de médicaments : la France a le record de la consommation de tranquillisants) ». Avec des mots forts, il rappelle « qu'on ne peut pas tricher avec la loi de la conservation de la violence : toute violence se paie et par exemple la violence structurale qu'exercent les marchés financiers, sous forme de débauchages, de précarisation, etc., a sa contrepartie à plus ou moins long terme sous forme de suicides, de délinquance, de crimes, de drogue, d'alcoolisme, de petites ou de grandes violences quotidiennes¹ ». En prenant connaissance du présent ouvrage collectif *Situations de délinquance, parcours, désistance* dirigé par H. Chéronnet, A. Fillod-Chabaud, T. Léonard et A. Hirschelmann, c'est à ces lignes sur l'économie du bonheur que j'ai pensé tant la question des parcours et sorties de délinquance se prête bien à une réflexion en terme « d'économie du bonheur ».

Derrière cette référence au texte de P. Bourdieu il y a l'idée que l'absence de politique conséquente favorisant les sorties de délinquance est coûteuse pour la société, un constat que contribuent désormais à alimenter de solides recherches internationales. En comparant les parcours de femmes sorties de la délinquance et anciennement placées sous main de justice en Grande-Bretagne et en Suède, L. Osterman montre par exemple que les systèmes nationaux et les

1. BOURDIEU Pierre, 1998, *Contre-feux*, Paris, Liber – Raisons d'agir.

choix politiques façonnent le rythme et les voies de désistance. Adossée à des politiques sociales fortes, des moyens conséquents et une culture d'accompagnement et de déstigmatisation plus « inclusive », la Suède offre de solides points d'appui pour celles qui décident de passer à autre chose². Et c'est la société dans son ensemble qui en bénéficie car quoi de mieux que les sorties de délinquance pour éviter la récidive et protéger la société ?

Dans la plupart des pays, les sorties de délinquance sont présentées comme une double finalité. Une finalité biographique pour les personnes dont le mode de vie est marqué par la répétition plus ou moins fréquente d'actes illégaux. Une finalité politique si l'on prend au sérieux les objectifs que s'assignent les systèmes de justice pénale, comme c'est le cas en France, à la fois tant pour les mineurs que pour les majeurs. En effet, malgré une série de bascules marquées par un durcissement législatif et l'extension des logiques punitives et de contrôle, le traitement pénal des mineurs demeure fondé sur une ambition éducative qui se donne pour projet d'éloigner durablement les jeunes pris en charge de la délinquance à travers une approche socio-éducative visant à les aider à trouver leur place dans la société³. Pour les majeurs, l'article 130-1 du Code pénal stipule que dans le but « d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime, la peine a pour fonctions :

1° De sanctionner l'auteur de l'infraction ;

2° De favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion ».

Au verbe « favoriser », le législateur aurait pu préférer « permettre », « encourager » ou « faciliter » qui engagent moins. Selon le dictionnaire le « Trésor de la langue française », le verbe « favoriser » signifie autant « traiter (quelqu'un) avec une bienveillance particulière », « gratifier (quelqu'un) de (quelque chose) » que « soutenir, rendre possible (une action, un comportement) ». Nous en sommes loin.

Or, comme le rappellent différents contributeurs et contributrices à ce présent ouvrage, cet objectif « d'insertion » ou de « réinsertion » n'est en rien une priorité formalisée, assumée et portée par un ensemble de dispositifs conséquents à l'aune desquels il serait légitime d'évaluer l'action publique. Bien entendu, la justice des mineurs demeure animée par un idéal et des pratiques éducatives. De même des dispositifs de formation, de « préparation à la sortie » et l'engagement d'acteurs de la probation et d'insertion demeurent fidèles à l'ambition sociale du système pénal. Mais cela a toujours été très secondaire.

2. ÖSTERMAN Linnéa Anna Margareta, 2017, *Penal Cultures and Female Desistance*, Londres, Routledge.

3. Voir à ce propos, la synthèse proposée par Nicolas Sallée. SALLÉE Nicolas, 2020, « Vingt-cinq ans de politiques publiques du traitement pénal de la jeunesse. Glissement paradigmatique et dissémination d'une logique de contrôle mondialisée », *Agora Débats/jeunesses*, n° 83, vol. 86, p. 97-110.

Une relégation renforcée par la montée en puissance des idéologies punitives, de systèmes répressifs et centrés sur la « gestion des risques » dont l'intérêt pour la sanction est inversement proportionnel à celui pour la « réinsertion ».

L'ensemble de ces questions traversent les textes et réflexions réunies dans cet ouvrage original et important. Original par son caractère hybride, en ce qu'il croise des contributions scientifiques provenant de champs disciplinaires, traditions théoriques et approches méthodologiques différents, avec des textes rédigés par des praticiens occupant à la fois des fonctions éducatives, d'encadrement ou en charge des systèmes d'information, dont l'importance à la fois opérationnelle et scientifique est très justement soulignée. D'ailleurs, les contributions contenues dans cet ouvrage ne forment pas une chorale de voix harmonieuses récitant les mêmes couplets. Les questions posées, la manière de le faire ou les pistes politiques défendues – lorsque c'est le cas – convergent dans certains cas, s'opposent dans d'autres. Et c'est précisément l'un des intérêts de ce livre collectif qui met en exergue un intérêt commun pour la désistance, témoignant de l'installation chez les acteurs et les observateurs de la justice, d'un enjeu politique, d'une notion et d'une réflexion opérationnelle qui émergent en tant que tels il y a à peine une décennie. Et sur ce point, l'ouvrage parvient à rendre visible et à rendre compte de la pluralité des approches et des finalités politique, scientifique, éducative dans la mobilisation des notions de parcours et de désistance. Loin d'être évident, cet exercice est rendu possible car les coordinatrices et coordinateurs du livre ont fait de ces dissonances le point fort d'un recueil de contributions structurées autour d'axes partagés de réflexion.

Ces « axes problématiques »⁴ déclinés avec pédagogie dans l'introduction ont la particularité d'être présentés pour ce qu'ils sont : des prismes à la fois analytiques et polémiques qui reflètent les lignes de tension qui traversent le champ académique tout comme les institutions pénales, en premier lieu la justice des mineurs. Entre le paradigme de « gestion des risques » qui privilégie des solutions et des techniques de contrôle et les approches sociales visant avant tout à susciter, soutenir et pérenniser les parcours de sortie de délinquance, il est possible de classer un éventail de positions, d'articulations, de contradictions qui rejaillissent dans la vie des justiciables et des institutions qui les encadrent ou les accompagnent. De même, ces dernières sont tiraillées entre des approches comportementalistes visant à agir sur l'individu, ses « compétences » et ses émotions, alors que d'autres visions se veulent plus globales en agissant prioritairement sur la place sociale, économique, familiale des personnes en situation de délinquance, ainsi que sur la nécessité de contrer les effets du stigmate pénal. Les contributeurs de cet ouvrage ont le mérite de rappeler, par leurs observations, leurs idées et leurs analyses, que ces paradigmes et approches cohabitent

4. « Dangersité et gestion des risques *versus* soutenir des parcours de sortie de délinquance » et « Se focaliser sur le risque criminel et sur la persistance de la transgression *versus* agency des individus et processus de désétiquetage des institutions ».

sur le terrain, comme ils cohabitent dans cet ouvrage. Celui-ci offre donc un panorama de l'espace des positions, des pratiques et des visions qui travers l'institution judiciaire autour du double enjeu des parcours et des désengagements. Une œuvre collective importante qui vient épaissir la toute jeune bibliothèque francophone sur la désistance et dont il faut espérer qu'elle contribuera à infuser la nécessité d'assumer politiquement – par les idées, la volonté et les moyens – que la mission de réinsertion que prétend poursuivre le système pénal français mérite mieux que des déclarations d'intention et quelques dispositifs sous-dotés.